



# **BULLETIN**

# **D'INFORMATION**

Retrouvez nous sur le WEB

[www.cgt70.fr](http://www.cgt70.fr)

N° 2- Juin 2021

## **Edito** HAUT-SAÛNOIS

### **ENSEMBLE, MENONS DES ACTIONS QUOTIDIENNES POUR CONSTRUIRE UN AUTRE AVENIR**

*Les beaux jours sont revenus et la situation sanitaire semble s'améliorer.*

*Pour autant, de gros nuages s'amoncellent au-dessus de nos têtes.*

*La logique du profit est toujours à l'oeuvre et de nombreux emplois directs et indirects sont menacés.*

*Les salariés des services publics - notamment ceux de la santé - que l'on applaudissaient en 2020, sont toujours victimes de la logique financière gouvernementale qui aboutit à des restrictions de budget, des fermetures de services.....*

*Au-delà des enjeux économiques, la période est propice à la montée d'idées de division et d'opposition des travailleurs entre eux. Certains y voient même la solution à tous les problèmes sociaux, économiques et politiques.*

*Le gouvernement continue d'appliquer son programme de destruction des services publics dans leur ensemble (hôpitaux, sécu, enseignement...). Or, c'est un des seuls moyens de réduire les inégalités, le chômage, la précarité et de rétablir les droits et libertés.*

*A la CGT, nous l'affirmons avec force et conviction, il n'y a aucune issue positive individuelle ou collective dans les réponses sommaires d'un parti politique qui est l'antithèse de ce que la CGT propose.*

*Face à la démagogie du rassemblement national, la CGT propose le renforcement du syndicat à l'entreprise, la solidarité intergénérationnelle, la bataille contre le capital.....*

*Nous devons donc ensemble nous opposer et dénoncer les mauvais coups, tout en dessinant collectivement des perspectives mobilisatrices, afin de rétablir des liens de confiance avec les travailleurs.*

*Ayons également la volonté de faire la démonstration que notre organisation est utile et que tous les salariés, retraités ou privés d'emploi y ont leur place.*

*Donc, beaucoup de travail syndical en perspective, mais nécessaire, quelque soit l'issue des scrutins de JUIN 2021, voir ceux de 2022.*

Jean-Pierre POINSOT  
Secrétaire Général Adjoint

**LE LIEN 70 des Militants CGT Haut-Saône**

N° ISSN 0338-8034 – Pubblissimo Esprit Libre -DIRECTEUR DE PUBLICATION : Annick DIDIER

Parution mensuelle - Imprimé par nos soins sur du papier certifié FSC – Prix 1€

Union Départementale CGT 70 – 5 cours François Villon – 70000 VESOUL

☎ 03.84.78.69.90 – Mail : [ud-cgt70@wanadoo.fr](mailto:ud-cgt70@wanadoo.fr) – Fax 03.84.78.69.91

# Résultats élections dans les TPE 2021

En pleine période de troisième confinement, les élections syndicales dans les TPE ont été maintenues. Rien n'aura été épargné aux salariés des TPE dans cette élection, seuls 265 762 d'entre eux auront surmonté tous les obstacles pour voter. La liberté d'expression de ces salariés aura été mise à mal par le gouvernement qui n'a pas été à la hauteur des enjeux de cette élection (trois modifications de date du scrutin, des difficultés d'acheminement du matériel de vote, une communication quasi nulle..., ce qui a largement entravé une campagne déjà très impactée par le contexte sanitaire.

Notre organisation syndicale a, une nouvelle fois été placée en tête du scrutin avec 67 634 voix soit 26,31 % et une progression de 1,19 % par rapport à 2017. Cette tendance se confirme également dans l'encadrement avec une progression de 0,78 %. Pour autant on ne peut se réjouir d'un si faible taux de participation. 5,44 % en 2021, 7,35 % en 2017 et 10,38 % en 2012.

## Scores obtenus par les organisations syndicales au niveau national en %

	2021	2017	2012
CGT	26.31	25.12	29.54
CFDT	16.46	15.49	12.26
UNSA	15.89	12.49	7.35
FO	13.84	13.01	15.25
CFTC	5.90	7.44	6.53
Solidaires	4.27	3.50	4.75
CFE/CGC	3.85	3.38	2.32
Confédération Autonome du Travail	1.15	1.20	2.39
Confédération Nationale des Travailleurs-Solidarité Ouvrière	1.98	1.81	
Syndicat anti-précarité	0.83	2.10	
Syndicat des Travailleurs Corses	0.70	1.07	

## La participation au niveau national



La CGT réaffirme que cette élection ne doit plus se dérouler ainsi et que chaque salarié de ce pays mérite une représentation digne de ce nom. Une période de vote commune à tout le salariat permettant le vote physique doit être instituée. Il est impératif que les représentants des salariés des TPE puissent enfin aller à leur rencontre dans l'entreprise et en dehors de la présence de l'employeur. Cette revendication de proximité et de contact est renforcée dans le contexte social et économique profondément dégradé par la crise sanitaire.

## En Bourgogne Franche-Comté en 2021

Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés
175 471	10 671	6.08 %	325	54	10 292
13 900 cadres	1 008				971
161 571 non cadres	9 663				9 321

### Décompte des suffrages exprimés en 2021 par candidature et par collège

	Cadres + non cadres		Cadres		Non cadres	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
CAT	119	1.16	15	1.54	104	1.12
CFDT	1 806	17.55	208	21.42	1 598	17.14
CFE/CGC	331	3.22	331	34.09	0	0.00
CFTC	561	5.45	73	7.52	488	5.24
<b>CGT</b>	<b>2 524</b>	<b>24.52</b>	<b>214</b>	<b>12.77</b>	<b>2 400</b>	<b>25.75</b>
CNES	12	0.12	1	0.10	11	0.12
CNT-SO	164	1.59	9	0.93	155	1.66
CSAFAM	380	3.69	0	0.00	380	4.08
FO	1 356	13.18	60	6.18	1 296	13.90
SNIGIC	10	0.10	0	0.00	10	0.11
SNPST	0	0.00	0	0.00	0	0.00
SNTPCT	4	0.04	0	0.00	4	0.04
Solidaires	356	3.46	15	1.54	341	3.66
SPAMAF	769	7.47	0	0.00	769	8.25
SPELC	5	0.05	1	0.10	4	0.04
STC	29	0.28	4	0.41	25	0.27
UNSA	1 746	16.96	121	12.46	1 625	17.43
USAP	120	1.17	9	0.93	111	1.19
<b>TOTAL</b>	<b>1 0292</b>	<b>100.00</b>	<b>971</b>	<b>100.00</b>	<b>9 321</b>	<b>100.00</b>

Ces résultats vont permettre le calcul d'une nouvelle représentativité au plan national et régional. Ils permettront d'établir la liste des organisations syndicales représentatives au niveau national (8 %), au niveau national et régional de chaque branche professionnelle pour les 4 prochaines années.

Cette audience est calculée tous les 4 ans en additionnant les suffrages exprimés dans le cadre des élections des CSE, les suffrages des salariés agricoles et les suffrages des salariés des TPE + ceux des élections dans les trois versants de la fonction publique. La nouvelle mesure d'audience nationale interprofessionnelle sera connue le 26 mai et permettra le calcul du nombre de Conseillers Prud'homaux

Les salariés des TPE ont choisi la CGT et son syndicalisme de proposition, de contestation, de revendication, de lutte et de négociation. Ce vote démontre que la CGT est le syndicat de tous les salariés y compris ceux des très petites entreprises et confère à notre organisation des responsabilités auprès d'eux pour gagner des avancées réelles en matière sociale, pour un monde plus juste et plus solidaire.

## Pour rappel :

### En Franche-Comté en 2012

Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
74 448	9 076	12.19	295	8 781
5 863 cadres	562			534
68 585 non cadres	8 514			8 247

### En Bourgogne en 2012

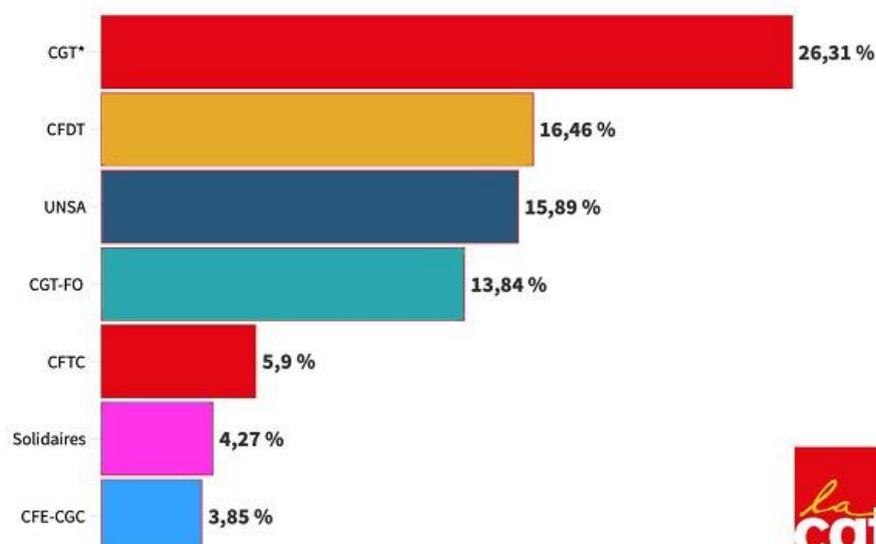
Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
108 410	13 177	12.15	399	12 778
7 705 cadres	802			777
100 705 non cadres	12 375			12 001

### En Bourgogne/Franche-Comté en 2017

Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
171 320	15 094	8.81	376	14 718
15 019 cadres	1 372			1 326
156 301 non cadres	13 722			13 392

## Le résultat des élections dans les TPE :

En % des suffrages exprimés



# Mouvement de grève à SMG MAGYAR à Arc-lès-Gray

Le groupe MAGYAR fondé en 1945, dont le siège se situe à Dijon comprend 5 établissements en France (SMG à Arc les Gray, IFC à Dole, SMFF à Fontaine Française, SMS à Seurre, SMVR à Le Pouzin) et 1 en Allemagne (ABO). Le groupe s'est hissé au rang de leader européen dans la fabrication de citernes routières pour le transport de produits liquides : alimentaire, chimique et pétrolier. A Arc les Gray, ce sont 187 salariés et une quarantaine d'intérimaires qui fabriquent des citernes pour le transport d'hydrocarbures.

Le 18 mars, dans le cadre des NAO, le syndicat CGT a porté les revendications des salariés à savoir :

- Une augmentation générale de 2,5 % à partir du 1<sup>er</sup> février 2021.
- Une augmentation générale de 2,5 % au 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- Un 13<sup>e</sup> mois.
- Revalorisation de la grille de salaires.

La réponse de la direction le 18 mars a été la suivante :

- 0,5 d'augmentation générale au 1<sup>er</sup> mars et 1 % d'augmentation individuelle.
- Une prime d'objectif de 400 € bruts (sous conditions).
- Une prime d'intéressement à hauteur de 10 % garanti du résultat net comptable de l'entreprise pour compléter la participation.

Dès le lendemain, malgré la situation sanitaire que nous traversons, les salariés ont lancé un débrayage avec la décision majoritaire d'entamer un mouvement de grève dès le lundi suivant en bloquant les entrées et sorties de l'entreprise. Les nouvelles revendications communes aux deux syndicats CGT et CFDT étaient :

- Une augmentation générale de 6 % versée en 3 fois.
- Revalorisation de la grille de salaire.
- Mise en place d'un 13<sup>e</sup> mois.
- Révision du mode de calcul de la participation.

Dès le premier jour de blocage, on comptait 50 % de grévistes. Au 4<sup>e</sup> jour de grève les DS, l'UD CGT et l'URI

CFDT ont été assigné en référé le 25 mars pour blocage illicite des entrées et sorties de l'entreprise. Le tribunal a statué sur la levée de tout obstacle à la libre circulation des personnes et des marchandises sortant et entrant de tous les accès au site exploité par SMG et a invité les parties à reprendre les négociations avec la possibilité de demander un médiateur.

Plusieurs réunions de négociations ont eu lieu jusqu'au 1<sup>er</sup> avril avec la proposition de la direction :

D'une augmentation générale de 0,75 % pour certains coefficients et une augmentation individuelle de 1,25 %.

A l'issue d'une 6<sup>e</sup> réunion de négociation, la direction a demandé aux DS d'indiquer pour le vendredi 2 avril leur accord ou leur désaccord sur cette dernière proposition. Les DS ont indiqué qu'ils rejetaient les dernières propositions et ont remis un document demandant la rédaction d'un protocole de désaccord. La direction a décidé unilatéralement une augmentation générale de 0,50 % et une augmentation individuelle de 1 %.

Malgré ce bilan, l'action doit être considérée comme positive. Cela a permis de tisser des liens entre les salariés et d'affirmer leur place et leur rôle dans l'entreprise ainsi que de démontrer que la lutte est la seule voie efficace. Le mouvement de grève a permis de renforcer le syndicat CGT MAGYAR de 6 nouveaux syndiqués. Les camarades de MAGYAR remercient sincèrement celles et ceux qui ont participé à la solidarité financière lancée pendant le mouvement.



# Corbenay, à la CFP les travailleurs ne sont pas tombés dans le panneau !

A la Compagnie Française du Panneau (Groupe PARISOT) l'heure était aux négociations salariales dans le cadre de la NAO.

Visiblement, la direction avait plutôt prévu de distribuer des miettes.

**C'était sans compter sur la CGT qui a immédiatement appelé au débrayage.**

Une action très suivie dès la prise de service ce 29 avril et qui a contraint la direction du groupe PARISOT à revoir sa copie et rouvrir des négociations, revues à la hausse.

Cette seconde réunion a eu lieu le 04 mai et a donné lieu à un accord que la CGT et les deux autres pseudos syndicats ont signé, avec les acquis suivants :

- 1) Une augmentation de 0,7% de la prime de régularité pour les non cadres qui passera mensuellement de 2,5% à 3% du salaire brut de base
- 2) Augmentation mensuelle de 10€ de la part patronale pour la mutuelle
- 3) Utilisation de 1,4% de la masse salariale pour réduire les diverses inégalités
- 4) La majoration des heures travaillées le dimanche pour le personnel en 5x8h, passera de 55 à 65%
- 5) Mise en place pour les cadres d'une retraite complémentaire à hauteur de 1,5% du salaire forfaitaire brut
- 6) Augmentation de 1€ des tickets restaurant (en les portants à 7€), dont 60% sont pris en charge par l'employeur
- 7) Réflexion sur la mise en place d'un compte épargne temps et extension sur la mise en place du PERCO
- 8) La direction s'est engagée à préparer une analyse de la grille actuelle des classifications, afin que ce point soit traité dans les NAO 2022

A l'exception du point 5, toutes ces mesures ont une date d'application au 1er mai 2021.

**Une fois encore, la démonstration que la mobilisation paye !**

4 HAUTE-SAÔNE Vendredi 30 avril 2021

**CORBENAY**

## Négociations salariales : débrayage à la Compagnie française du panneau

À l'exception d'un mouvement d'humeur d'une demi-heure en 2020, il n'y avait pas eu de débrayage à la Compagnie française du panneau (CFP) depuis Mai-68. Ce jeudi, sur fond de mécontentement salarial, la CGT a appelé à un arrêt de travail.

Devant la portière de Compagnie française du panneau (CFP), à Corbenay, des poids lourds sont bloqués. Alors que démarrent les négociations annuelles obligatoires (NAO), la CGT agit les drapeaux rouges. Elle organise un barrage filtrant après le « refus de la direction d'accorder une augmentation générale aux salariés ».

Le syndicat revendique une augmentation du tarif horaire de 2,5% et le dimanche payé à 70%.

« La direction nous informe que nous battons des records de production à l'affichage et nous dit que tout le monde ne sera pas augmenté. C'est comme dire à un enfant qu'il a bien travaillé et lui



Un barrage filtrant a été mis en place à l'initiative de la CGT ce mardi devant la CFP. Photo ER/Patricia LOUIS

fiche une bonne taloche. C'est incompréhensible », explique d'une façon imagée Dan Beauvois, délégué syndical CGT, secrétaire du comité social et économique (CSE) et membre du comité de groupe P3G.

« Notre production a explosé » CFP appartient au groupe industriel P3G industries, acteur

majeur de l'ameublement. Avec CF2P basée à Lure, elle fabrique plus de 900 000 m<sup>3</sup> de panneaux de particules. Ce qui place les deux entreprises à la seconde place de fabricants de panneaux de particules en France.

« Nous fabriquons des tablettes pour une enseigne française de grande distribution spécialisée dans l'aménagement de la mai-

son. Grâce à la Covid, notre production a explosé. Le chiffre d'affaires est excellent », poursuit le délégué syndical. « Pourquoi nous refuser une augmentation générale ? » fait mine de s'interroger Dan Beauvois. « Parisot Industries qui fait partie du même groupe a accordé une augmentation générale de 1,7 % et 0,6 % d'augmentation individuelle. »

« Ces mesures représentent une hausse de 2,93 % », affirme la direction

Peu avant midi, la CGT lève le barrage après la décision de la direction de reprendre les négociations. Direction et syndicats doivent se revoir mardi prochain.

Autre son de cloche de la direction. « Au début des négociations salariales nous avons accordé une prime de 500 € à tout le personnel », répond Eric Charriot, directeur général de CFP et de CF2P à Lure.

« Concernant le travail du dimanche, nous avons un accord qui ne nous oblige pas à majorer

les heures du dimanche. Les salariés sont payés 35 heures pour 32 heures effectives. Nous n'avons pas voulu d'une augmentation générale de 2,5 % car cela aurait créé une inégalité de traitement entre les salariés. Le personnel "panneaux" est mieux rémunéré que les autres. Nous avons fait le choix de revaloriser les plus bas salaires et d'accorder une augmentation individuelle de 1,2 % et une augmentation générale de 0,5 % de la prime de régularité. Nous donnons également 10 € par mois pour la Mutuelle qui est quasiment gratuite. L'ensemble de ces mesures représente une hausse de 2,93 % ».

Par ailleurs, la direction rappelle que l'activité de la CFP a été diversifiée avec la fabrication de tablettes et autres plans de travail. « En cette période de Covid, les Français bricolent beaucoup. Nous surfons sur cette vague et nous avons également des marchés en Belgique, en Hollande et en Italie. »

Patricia LOUIS

**L**a **F**ormation **S**yndicale est l'un des défis que nous avons à relever. Au moment, où la bataille d'idées s'aiguise plus que jamais, où certains placent leurs espoirs dans les réponses sommaires d'un parti politique qui est l'antithèse de ce que la CGT met en avant comme démarche et objectif, où les formations partagées fleurissent un peu partout, nous avons besoin de faire plus et mieux en matière de formation syndicale.

Cette affirmation doit se décliner dans tous nos syndicats.

Dans un premier temps, tu trouveras ci-après les sessions de formation proposées par notre UD pour le second semestre 2021. En rappelant que de façon obligatoire et à minima, la FANS (Formation d'Accueil des Nouveaux Syndiqués) doit précéder toute autre formation. Elle doit être dispensée à tout nouveau syndiqué par les directions syndicales et d'Unions Locales.

22 SEPTEMBRE	Journée d'étude COGETISE
04 au 08 OCTOBRE	Formation CSSCT
11 au 15 OCTOBRE	Formation NIVEAU 1
15 au 19 NOVEMBRE	Formation CARSAT/AGEFIPH
01 au 03 DECEMBRE	Formation NAO
06 au 10 DECEMBRE	Formation DELEGUE SYNDICAL

Dans la seconde partie de cet article, tu trouveras des infos et des rappels sur quelques points de législation entourant la formation syndicale :

1. Chaque salarié du secteur privé et des fonctions publiques à droit à 12 jours/an pour participer à des sessions de formation syndicale. Ces 12 jours peuvent être portés à 18 pour les seuls salariés du privé appelés après désignation par l'organisation syndicale, à être animateur de stage ou formateur.
2. L'article L2145-7 du Code du Travail permet, pour les salariés du privé, de prendre un congé de formation syndicale d'une durée minimum de 1 demi-journée. Pour les trois fonctions publiques, il n'y a pas de durée minimum.
3. Il existe pour les salariés du privé, en application des articles du Code du Travail et en fonction des mandats électifs, des formations de durée variable.
4. Chaque demande d'autorisation d'absence pour participer à une formation est spécifique à chaque stage. Il n'y a pas de demande unique et commune.
5. Le Code du Travail dans son article L2145-8 et l'arrêté du 07/03/1986 déterminent, pour le secteur privé, le nombre total de jours de congés susceptibles d'être pris par l'ensemble des salariés d'un établissement au titre de la formation.
6. L'article R2145-5 prévoit que le refus par l'employeur de la demande de congés pour formation syndicale doit être notifiée à l'intéressé dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande.
7. En application de l'article L2145-6, l'employeur doit maintenir la totalité du salaire de la personne en formation syndicale. L'employeur doit également verser aux organismes compétents, les cotisations sociales se rapportant au salaire versé pendant la période de formation.

J'espère que ces quelques informations te seront utiles.

Au regard de vos remarques, appréciations sur ce texte, d'autres pourraient suivre sur tel ou tel aspect de la formation syndicale.



**Jean-Pierre POINSOT**

Du 22 mars au 16 avril 2021 se sont déroulées les élections à la Macif pour élire des délégués nationaux qui sont dans la gouvernance et des délégués de proximité sur les territoires pour répondre aux besoins des sociétaires.

16 camarades ont été élus pour la Bourgogne Franche Comté.

*DN* : Délégué.e National.e

*DP* : Délégué.e de Proximité

*Mandataire* : anime toute la région BF Macif et les 66 délégué.es

*AD* : Administratrice de Apivia Macif Mutuelle [Santé individuelle et collective] du Groupe Macif

*COOD* : Coordinatrice de tous les délégué.es CGT de la Région à partir du 1<sup>er</sup> mai

<b>COTE D'OR</b>	<b>LAMBLIN</b>	Serge	<b>DP</b>
<b>DOUBS</b>	<b>MERCIER</b>	Emilie	<b>DP</b>
	<b>MJAMA</b>	Youssef	<b>DP</b>
	<b>LEDOUX</b>	Jean-Pierre	<b>DP</b>
	<b>PORTIER</b>	Elisabeth	<b>Mandataire</b>
<b>JURA</b>	<b>MINNEBO</b>	Gilles	<b>DP</b>
<b>HAUT DE SAONE</b>	<b>MORLOT</b>	Claudine	<b>DN</b>
	<b>FREY</b>	Céline	<b>DP</b>
<b>NIEVRE</b>	<b>FRADIER</b>	Laurence	<b>DP</b>
<b>SAONE ET LOIRE</b>	<b>BAUDOT</b>	Thierry	<b>DP</b>
	<b>DESBROSSES</b>	Serge	<b>DP</b>
	<b>DERRIER</b>	Jean-Louis	<b>DP</b>
	<b>JUGNET</b>	Alice	<b>DN + AD + COOD</b>
<b>TERRITOIRE B</b>	<b>BURGHOFFER</b>	Pascal	<b>DP</b>
<b>YONNE</b>	<b>BOURIGAULT</b>	Didier	<b>DN</b>
	<b>CHANIAT</b>	Jean-Pierre	<b>DP</b>

**Militants,  
adhérents,  
ensemble  
soyons  
solidaires**

Depuis plus de 30 ans,  
la Macif protège  
l'activité syndicale

[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.